

LOISIRS SOPHIE BARAT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 AOÛT 2020

LOISIRS SOPHIE BARAT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 AOÛT 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LOISIRS SOPHIE BARAT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS SOPHIE BARAT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 août 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le bilan au 31 août 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 2 décembre 2020

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice, CA

LOISIRS SOPHIE BARAT
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	Mission globale	Club de vacances	2020 Total	2019 Total (non audité)
PRODUITS				
Inscriptions	56 340 \$	121 590 \$	177 930 \$	178 441 \$
Subvention - Ville de Montréal	127 437	29 381	156 818	87 977
Subvention - Emploi été Canada	-	56 730	56 730	45 911
Location de salles - LSB	11 362	-	11 362	11 474
Subvention - CUEC	10 549	-	10 549	-
Subvention salariale Emploi Québec	9 570	-	9 570	-
Location de salles et facturation - Ville de Montréal	8 633	-	8 633	24 543
Autres	4 450	-	4 450	4 905
Financement et commandites	750	-	750	-
Intérêts	154	-	154	313
	<u>229 245</u>	<u>207 701</u>	<u>436 946</u>	<u>353 564</u>
CHARGES D'ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	86 916	133 551	220 467	192 670
Activités	12 161	38 028	50 189	58 744
Honoraires - professeurs	48 500	-	48 500	74 248
Intérêts et frais financiers	7 201	3 922	11 123	6 065
Frais liés au personnel	1 243	5 976	7 219	6 635
Frais de bureau	4 308	-	4 308	1 959
Honoraires professionnels	3 737	-	3 737	3 219
Publicité et promotion	3 460	-	3 460	1 117
Fournitures de bureau	2 421	-	2 421	410
Télécommunications	588	-	588	530
Assurances	374	-	374	276
Courrier et frais postaux	354	-	354	152
	<u>171 263</u>	<u>181 477</u>	<u>352 740</u>	<u>346 025</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>57 982 \$</u>	<u>26 224 \$</u>	<u>84 206 \$</u>	<u>7 539 \$</u>

LOISIRS SOPHIE BARAT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u> (non audité)
SOLDE AU DÉBUT	51 771 \$	44 232 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>84 206</u>	<u>7 539</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>135 977</u></u> \$	<u><u>51 771</u></u> \$

LOISIRS SOPHIE BARAT

BILAN

31 AOÛT 2020

	2020	2019
	<u> </u>	<u>(non audité)</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	131 337 \$	23 195 \$
Compte à intérêt garanti renouvelable en novembre 2020, 1,73 %	4 654	4 500
Débiteurs (note 3)	<u>72 083</u>	<u>50 646</u>
	208 074	78 341
FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE	<u>3 707</u>	<u>3 500</u>
	<u><u>211 781</u></u> \$	<u><u>81 841</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	16 087 \$	9 351 \$
Apports reportés (note 5)	<u>29 717</u>	<u>20 719</u>
	45 804	30 070
DETTE À LONG TERME (note 6)	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	75 804	30 070
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>135 977</u>	<u>51 771</u>
	<u><u>211 781</u></u> \$	<u><u>81 841</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

LOISIRS SOPHIE BARAT
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u> (non audité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	84 206 \$	7 539 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Subvention CUEC	<u>(10 000)</u>	<u>-</u>
	74 206	7 539
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(21 437)	(18 483)
Créditeurs	6 736	929
Apports reportés	<u>8 998</u>	<u>(8 912)</u>
	<u>68 503</u>	<u>(18 927)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(207)	(8 000)
Encaissement de placements	-	8 000
Variation de la juste valeur du compte d'intérêt garanti	<u>(154)</u>	<u>-</u>
	<u>(361)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	108 142	(18 927)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>23 195</u>	<u>42 122</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>131 337</u></u> \$	<u><u>23 195</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LOISIRS SOPHIE BARAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIRS SOPHIE BARAT est un organisme à but non lucratif constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 19 mai 1965. Il est exempt d'impôt sur le revenu.

À des fins purement sociales et récréatives et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, ses objets sont les suivants:

- offrir des programmes d'activités dans le domaine du loisir physique, culturel, communautaire, social, scientifique et de plein-air;
- favoriser l'implantation de la communauté au bien-être des citoyens du quartier et de son environnement potentiel;
- permettre la plus grande accessibilité possible pour les résidents du quartier et de son environnement potentiel;
- promouvoir par le biais des activités physiques les bienfaits de l'activité physique et les saines habitudes de vie;
- sensibiliser les citoyens en général à l'importance de l'implication bénévole;
- promouvoir et protéger l'intérêt des membres;
- offrir différents points de service pour répondre aux besoins de la population.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Inscriptions et location de salles

Les revenus d'inscriptions et de location de salles sont comptabilisés au moment où les activités ont lieu.

LOISIRS SOPHIE BARAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services

Suite à une entente survenue avec la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal, l'organisme bénéficie d'un loyer gratuit pour l'usage de locaux. En raison de la difficulté à évaluer ces apports, ils ne sont pas comptabilisés par l'organisme.

Présentation par fonds

L'organisme présente les activités du camp de jour estival dans le fonds Club de vacances et les autres activités dans le fonds Mission globale.

Immobilisations

L'organisme a pour politique de comptabiliser les immobilisations en charges.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte à intérêt garanti et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds d'actions de sociétés cotées en bourse.

Ventilation de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

LOISIRS SOPHIE BARAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2020

3. DÉBITEURS

	2020	2019
Subventions à recevoir	64 382 \$	18 090 \$
Taxes à la consommation à recevoir	4 445	4 388
Comptes à recevoir	3 256	28 168
	72 083 \$	50 646 \$

4. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs	2 690 \$	7 723 \$
Inscriptions à rembourser	12 713	-
Salaires et vacances à payer	684	1 628
	16 087 \$	9 351 \$

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants:

	Solde 31 août 2019	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2020
Ville de Montréal	20 719 \$	165 816 \$	156 818 \$	29 717 \$

LOISIRS SOPHIE BARAT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2020

6. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
<p>Prêt au montant en capital de 40 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2022. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier le 31 décembre 2022. L'organisme bénéficiera alors d'une remise de capital de 10 000 \$. La portion de 10 000 \$ est comptabilisée en revenus à l'état des résultats à l'octroi du prêt.</p>	30 000 \$	- \$

La juste valeur du prêt CUEC, actualisé au taux du marché de 5%, se détaille comme suit :
 Une portion de 26 923 \$ représente la valeur actuelle du prêt CUEC au 31 août 2020.
 Une portion de 3 077 \$ représente l'économie d'intérêt qui sera amortie selon la méthode linéaire.

7. INFORMATIONS - PANDÉMIE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la planète fait face à une pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19. Cet événement a entraîné une mobilisation à l'échelle mondiale qui évolue continuellement depuis et d'importantes répercussions négatives sur l'économie mondiale et les marchés sont observées. Au Québec, l'état d'urgence sanitaire et diverses autres mesures de confinement ont entraîné un ralentissement majeur de plusieurs secteurs économiques.

En raison de cette situation, l'organisme a dû cesser ses opérations pour la session de l'hiver 2020. De plus, aucune activité a été présentée pour la session de printemps 2020. Les employés ont terminé leur contrat le 13 mars 2020. L'organisme a fait la demande de subvention salariale pour les aider à garder un fonds de roulement ne sachant pas ce qu'il allait arriver pour la suite. L'organisme a pu bénéficier d'une aide financière pour les camps de jour pour l'été 2020 provenant du gouvernement du Québec. De cette aide plusieurs mesures sanitaires ont été achetées pour la réalisation du camp de jour de l'été 2020.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir et aux subventions à recevoir.